

**Arrêté n°2022-48 RECTIFICATIF relatif aux**

**ÉLECTIONS  
PARTIELLES A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE**

**A distance par voie électronique**

**Du mardi 5 avril 2022 au mercredi 6 avril 2022**

**COLLÈGE DES USAGERS**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2021-02 du 14 janvier 2021 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance ;

Vu l'arrêté n° 2022-32 du 11 février 2022 relatif à l'organisation d'élections partielles à la Commission de la recherche pour le collège des usagers en ce qui concerne le secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion et le secteur des sciences et technologies,

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Modalités d'accès au vote pour les électeurs ne disposant pas d'un poste informatique**

L'article 14.4 de l'arrêté n° 2022-32 du 11 février 2022 précité est modifié comme suit :

Afin de permettre aux électeurs ne bénéficiant pas d'un accès à internet de pouvoir voter, des postes informatiques en accès libre et facile, munis d'un système garantissant la confidentialité sont mis à leur disposition dans les locaux de l'Université de manière à garantir également de bonnes conditions sanitaires :

**Informations relatives aux postes dédiés**

**Campus Belle-Beille de Polytech Angers**

Lieu : **Carrel 3 (RDC du bâtiment)**

Horaires d'ouverture : **de 9h à 17h les 5 et 6 avril 2022.**

Nombre de postes dédiés : **1**

Fait à Angers, en format électronique.  
Le Président de l'Université  
Christian ROBLÉDO

***Signé et mis en ligne le 07 mars 2022***